



Médicaments : ayons les bons réflexes

■ Les médicaments, la sécurité en tout lieu et à tout moment

La sécurité médicamenteuse est l'affaire de tous, tant pour les patients que pour les professionnels de santé. Le pharmacien est un expert du médicament.

Pour en savoir plus sur les médicaments et leur utilisation pratique

www.medicaments.gouv.fr
www.anism.sante.fr

Pour déclarer un effet indésirable (patient comme professionnel)

www.anism.sante.fr



Je suis un patient

J'ai les bons réflexes pour mes médicaments

À domicile,
dans l'armoire
à pharmacie

Je range mes médicaments, je conserve les notices, je trie mes médicaments périmés. Si besoin, je demande conseil à mon pharmacien.

Je me munis de mes ordonnances, de mes résultats de laboratoire et de la liste complète de tous les médicaments que je prends.

Pour préparer
mon hospitalisation
ou ma consultation

Je n'hésite pas (ainsi que mes proches) à questionner pour bien comprendre mon traitement en cours (ajouts, arrêts, modifications).

Lors de mon
séjour à l'hôpital ou
en établissement
pour personnes
âgées.

Si une nouvelle ordonnance m'est remise, je m'assure du lieu où obtenir mon traitement (pharmacie hospitalière ou officine de ville).

À ma sortie
d'hospitalisation



Je suis un professionnel de santé

J'ai les bons réflexes pour mes patients

J'identifie tous les traitements pris par mes patients, y compris ceux en automédication. La conciliation médicamenteuse* peut vous aider...

Je profite des informations issues du dossier pharmaceutique avec l'accord de mes patients en officine de ville ou en pharmacie hospitalière.

Je pense à informer mes patients sur le risque d'effets indésirables, d'interactions médicamenteuses et des contre-indications.

* La conciliation médicamenteuse vise à élaborer la liste exacte des médicaments à partir des différentes sources. Elle permet de garantir la continuité des soins en prenant en compte les traitements en cours. Elle favorise les transmissions d'informations complètes et exactes entre professionnels de santé sur les traitements du patient tout au long de son parcours.

Centre Hospitalier de Péronne

Place du Jeu de Paume - CS 90079 - 80201 PERONNE CEDEX - Tél : **03 22 83 60 00**

Mail : secretariat.direction@ch-peronne.fr - Site internet : www.ch-peronne.fr